



eau
métropole
ROUENNORMANDIE



**NOTE LIMINAIRE - ANNEXES
2017**

ANNEXE I

Factures types

AMFREVILLE LA MIVOIE

BELBEUF

BONSECOURS

CANTELEU

DUCLAIR

GOUY

GRAND COURONNE

GRAND QUEVILLY

HAUTOT-SUR-SEINE

LA BOUILLE

LES-AUTHIEUX-SUR-LE-PORT-

SAINT-OUEN

MONT-SAINT-AIGNAN

MOULINEAUX

OISSEL

PETIT-COURONNE

PETIT-QUEVILLY

ROUEN

SAHURS

SAINT-AUBIN-CELLOVILLE

SAINT-ÉTIENNE-DU-ROUVRAY

SAINT-PIERRE-DE-MANNEVILLE

SOTTEVILLE-LES-ROUEN

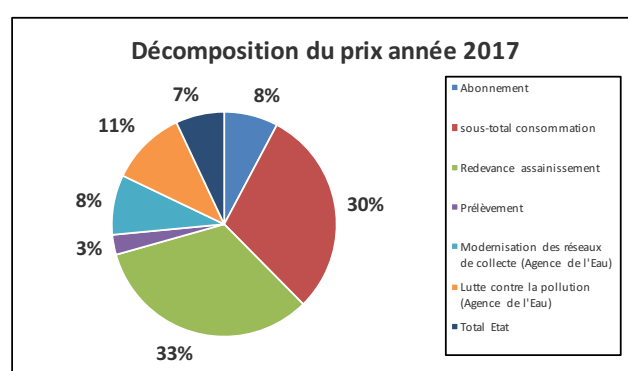
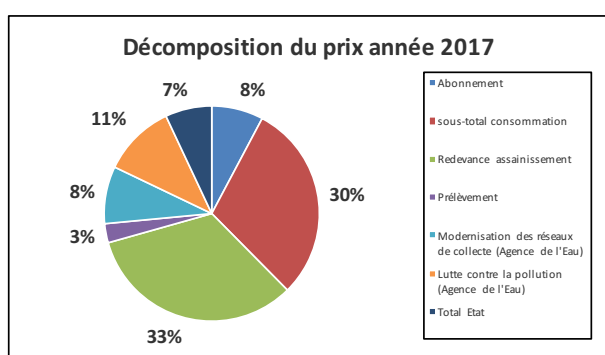
VAL-DE-LA-HAYE

YAINVILLE

YMARE

Facture 120 m³

	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	32,46			
Consommation	40	0,9016	36,06	35,18			
	60	1,0781	64,69	63,11			
	20	1,3552	27,10	26,44			
sous-total consommation	120		127,85	124,73			
Total Eau			161,12	157,19	37,15%	37,80%	
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	138,12	32,64%	33,86%	
Total Agglomération			305,46	295,31	69,78%	71,66%	3,44%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			91,20	98,40	23,25%	21,39%	-7,32%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,29	12,08			
TVA 10%	10,00%		17,31	17,41			
Total Etat			29,61	29,49	6,97%	6,95%	
TOTAL HT			396,66	393,71			
TOTAL TTC			426,27	423,20	100%	100%	0,72%



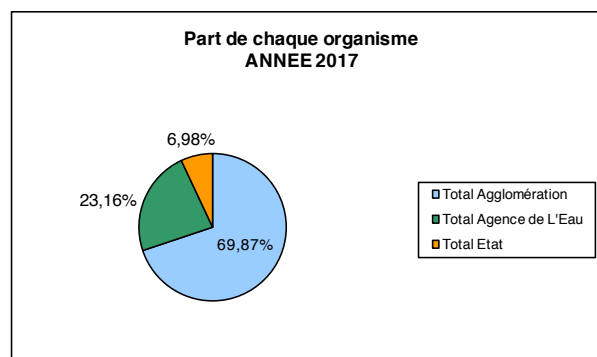
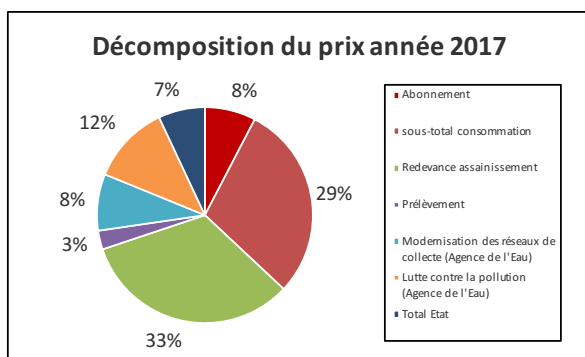
ANNEVILLE-AMBOURVILLE

BARDOUVILLE

BERVILLE SUR SEINE

Facture 120 m³

	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	32,46			
Consommation	40	0,9016	36,06	35,18			
	60	1,0781	64,69	63,11			
	20	1,3552	27,10	26,44			
sous-total consommation	120		127,85	124,73			
Total Eau			161,12	157,19	36,99%	37,80%	
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	139,69	32,87%	33,86%	
Total Agglomération			305,46	296,89	69,87%	71,66%	2,89%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			91,20	98,40	23,16%	21,40%	-7,32%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,29	12,08			
TVA 10%	10,00%		17,31	17,57			
Total Etat			29,61	29,65	6,98%	6,95%	
TOTAL HT			396,66	395,29			
TOTAL TTC			426,27	424,93	100%	100%	0,31%



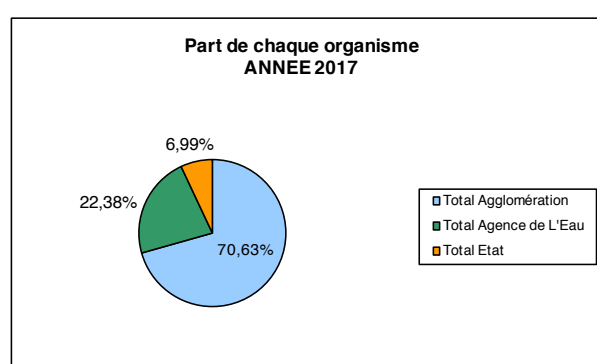
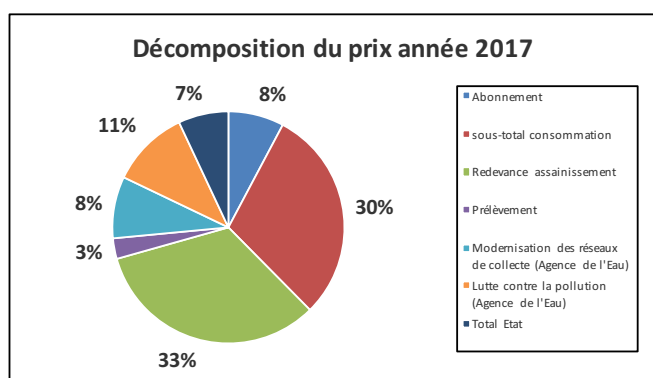
BIHOREL

BOIS GUILLAUME
DARNÉTAL
DÉVILLE-LES-ROUEN
FONTAINE-SOUS-PRÉAUX
FRANQUEVILLE-SAINT-PIERRE
HOUPEVILLE
ISNEAUVILLE
LE HOULME
LE MESNIL-ESNARD

MALAUNAY
MAROMME
MONTMAIN
NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE
RONCHEROLLES-SUR-LE-VIVIER
SAINT-AUBIN-ÉPINAY
SAINT-JACQUES-SUR-DARNETAL
SAINT-LÉGER-DU-BOURG-DENIS
SAINT-MARTIN-DU-VIVIER

Facture 120 m³

	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	32,46			
Consommation	40	0,9016	36,06	35,18			
	60	1,0781	64,69	63,11			
	20	1,3552	27,10	26,44			
sous-total consommation	120		127,85	124,73			
Total Eau			161,12	157,19	37,59%	38,25%	
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	138,12	33,03%	34,27%	
Total Agglomération			305,46	295,31	70,63%	72,52%	3,44%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3800	45,60	45,60			
Total Agence de L'Eau			86,40	93,60	22,38%	20,51%	-7,69%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,03	11,81			
TVA 10%	10,00%		17,31	17,41			
Total Etat			29,34	29,23	6,99%	6,97%	
TOTAL HT			391,86	388,91			
TOTAL TTC			421,20	418,14	100%	100%	0,73%



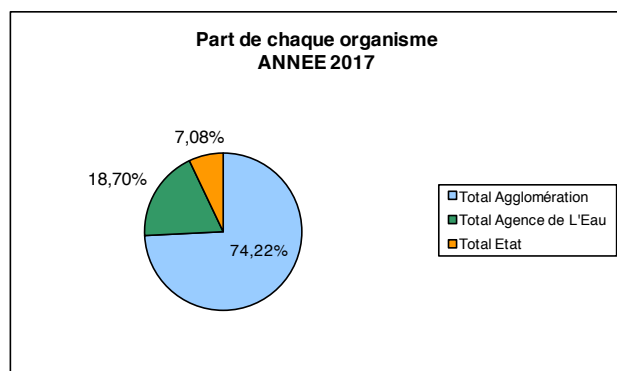
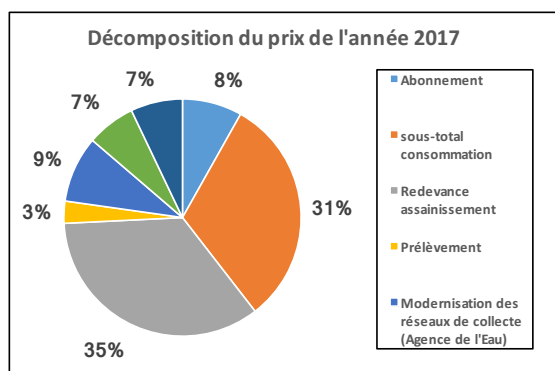
BOOS

LA-NEUVILLE-CHANT-D'OISEL

QUEVREVILLE-LA-POTERIE

Facture 120 m³

	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	32,46			
Consommation	40	0,9016	36,06	35,18			
	60	1,0781	64,69	63,11			
	20	1,3552	27,10	26,44			
sous-total consommation	120		127,85	124,73			
Total Eau			161,12	157,19	39,51%	40,19%	
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	138,12	34,71%	36,00%	
Total Agglomération			305,46	295,31	74,22%	76,18%	3,44%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,2200	26,40	26,40			
Total Agence de L'Eau			67,20	74,40	18,70%	16,76%	-9,68%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		10,97	10,76			
TVA 10%	10,00%		17,31	17,41			
Total Etat			28,29	28,17	7,08%	7,06%	
TOTAL HT			372,66	369,71			
TOTAL TTC			400,95	397,88	100%	100%	0,77%



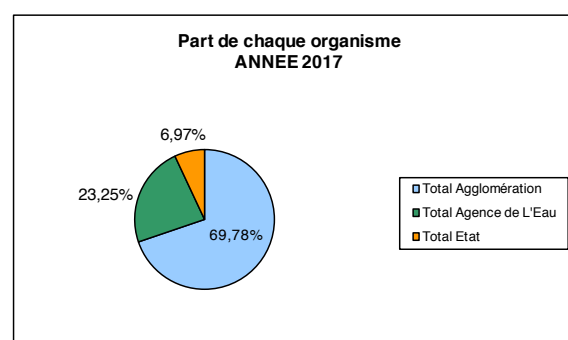
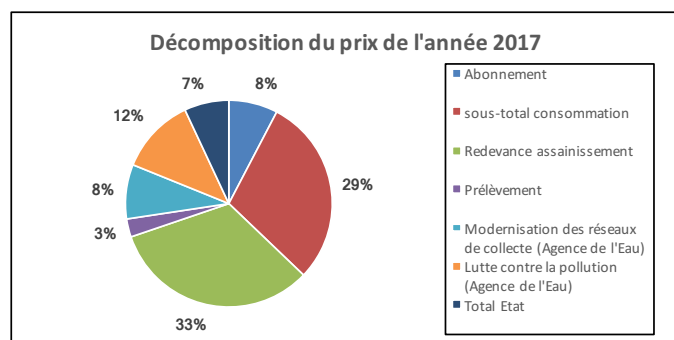
ELBEUF-SUR-SEINE

CAUDEBEC-LÈS-ELBEUF
CLÉON
FRENEUSE
LA LONDE
ORIVAL

SAINT-AUBIN-LÈS-ELBEUF
SAINT-PIERRE-LÈS-ELBEUF
SOTTEVILLE-SOUS-LE-VAL
TOURVILLE-LA-RIVIÈRE

Facture 120 m³

	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	32,46			
Consommation	40	0,9835	39,34	39,45			
	60	1,0717	64,30	62,62			
	20	1,2103	24,21	22,67			
sous-total consommation	120		127,86	124,75			
Total Eau			161,13	157,21	37,15%	37,80%	
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	138,12	32,64%	33,86%	
Total Agglomération			305,46	295,33	69,78%	71,66%	3,43%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			91,20	98,40	23,25%	21,39%	-7,32%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,29	12,08			
TVA 10%	10,00%		17,31	17,41			
Total Etat			29,61	29,49	6,97%	6,95%	
TOTAL HT			396,66	393,73			
TOTAL TTC			426,27	423,22	100%	100%	0,72%

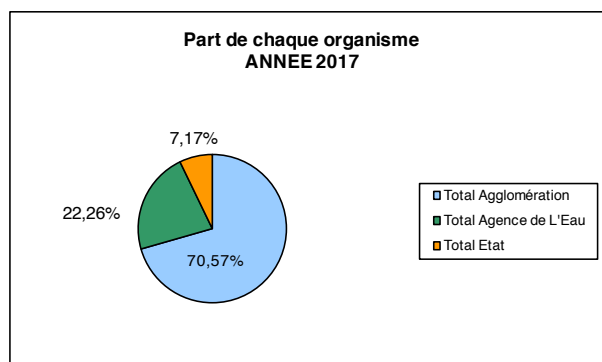
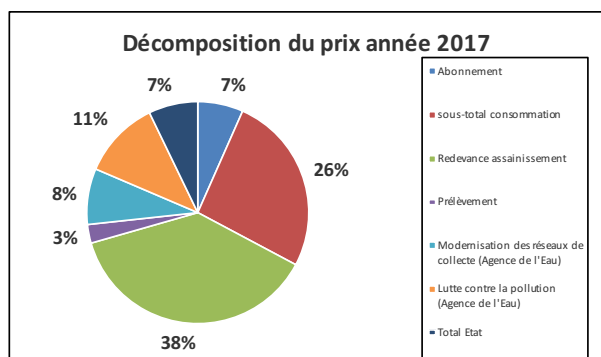


ÉPINAY-SUR-DUCLAIR

SAINTE-MARGUERITE-SUR-DUCLAIR

Facture 120 m³

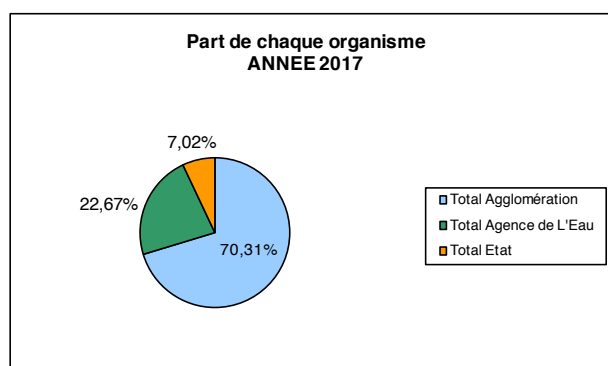
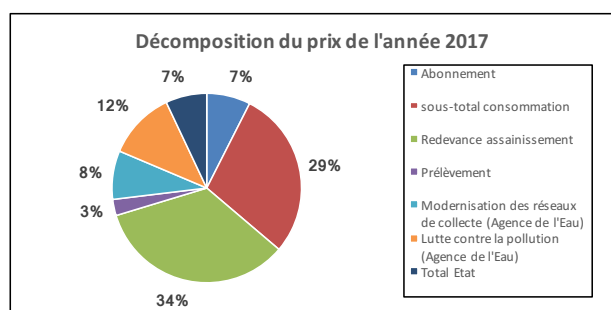
	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	29,29			
Consommation	40	0,9016	36,06				
	60	1,0781	64,69				
	20	1,3552	27,10				
sous-total consommation	120		161,12	115,60	29,48%		
Total Eau			161,12	144,89		37,80%	
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	167,04		33,86%	
Total Agglomération			305,46	311,93	70,57%	71,66%	-2,07%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			91,20	98,40	22,26%	21,40%	-7,32%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,29	11,40			
TVA 10%	10,00%		17,31	20,30			
Total Etat			29,61	31,70	7,17%	6,95%	
TOTAL HT			396,66	410,33			
TOTAL TTC			426,27	442,03	100%	100%	-3,57%



HÉNOUVILLE-LE-HAUT

Facture 120 m³

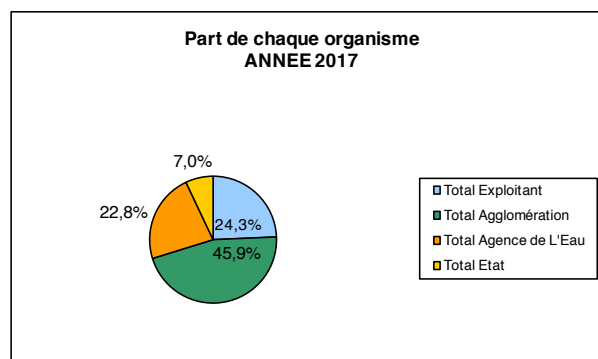
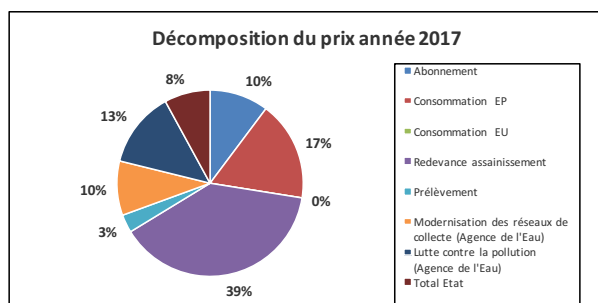
	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	32,46			
Consommation	40	0,9016	36,06	35,18			
	60	1,0781	64,69	63,11			
	20	1,3552	27,10	26,44			
sous-total consommation	120		127,85	124,73			
Total Eau			161,12	157,19	36,21%	37,80%	
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	148,06	34,10%	33,86%	
Total Agglomération			305,46	305,25	70,31%	71,66%	0,07%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			91,20	98,40	22,67%	21,40%	-7,32%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,29	12,08			
TVA 10%	10,00%		17,31	18,41			
Total Etat			29,61	30,48	7,02%	6,95%	
TOTAL HT			396,66	403,65			
TOTAL TTC			426,27	434,13	100%	100%	-1,81%



HÉNOUVILLE-LE-BAS

Facture 120 m³

	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Exploitant (Véolia)							
Abonnement	1	39,82	39,82	39,12			
Consommation EP	120	0,5600	67,20	66,02			
Consommation EU	120	0,0000	0,00	0,00	0,0%		
Total Exploitant			107,02	105,14	24,3%	25,1%	1,78%
Part revenant à la Collectivité							
Redevance investissement eau	120	0,4491	53,89	50,33			
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	148,06			
Total Agglomération			198,23	198,38	45,9%	46,5%	-0,08%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			91,20	98,40	22,8%	21,4%	-7,32%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,28	11,98			
TVA 10 %	10,00%		17,31	18,41			
Total Etat			29,60	30,39	7,0%	6,9%	
TOTAL HT			396,45	401,92			
TOTAL TTC			426,04	432,31	100%	100%	-1,45%

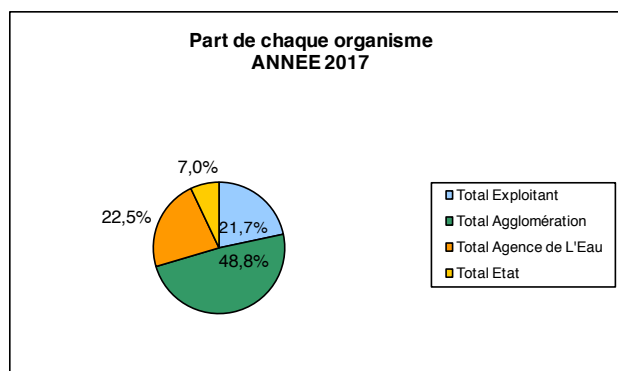
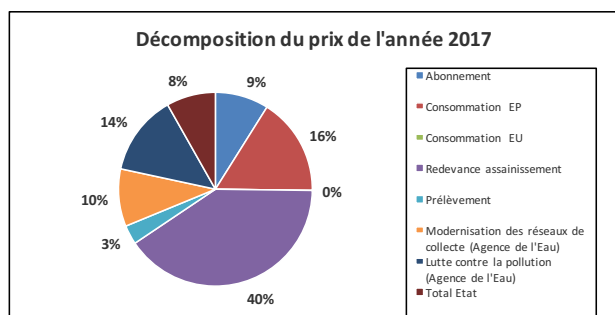


JUMIÈGES

LE MESNIL-SOUS-JUMIÈGES

Facture 120 m³

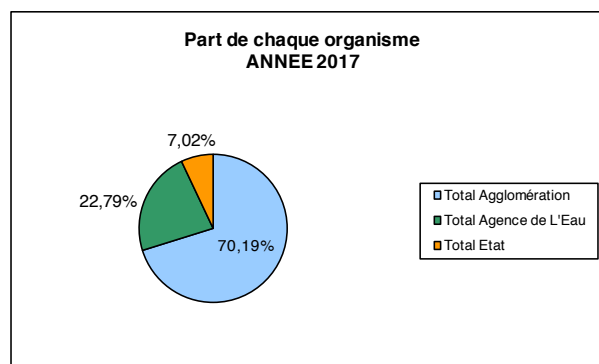
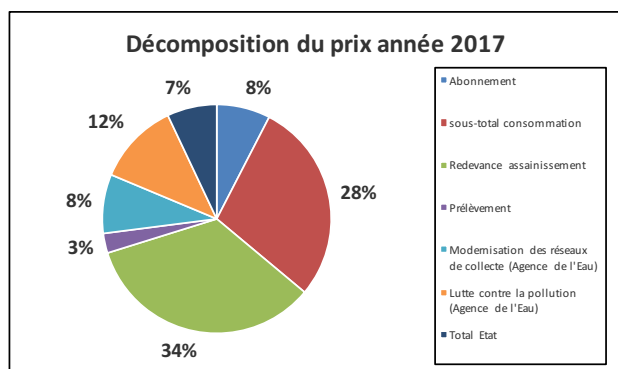
	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Exploitant (Lyonnaise)							
Abonnement	1	33,85	33,85	33,53			
Consommation EP	120	0,5140	61,68	61,08			
Consommation EU	120		0,00	0,00	0,0%		
Total Exploitant			95,53	94,61	21,7%	22,5%	0,97%
Part revenant à la Collectivité							
Redevance investissement eau	120	0,5386	64,63	61,28			
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	151,62			
Total Agglomération			208,97	212,90	48,8%	49,1%	-1,85%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			91,20	98,40	22,5%	21,4%	-7,32%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,24	12,01			
TVA 10 %	10,00%		17,31	18,76			
Total Etat			29,55	30,77	7,0%	6,9%	
TOTAL HT			395,70	405,91			
TOTAL TTC			425,25	436,68	100%	100%	-2,62%



LE TRAIT

Facture 120 m³

	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	32,70			
Consommation	40	0,9016	36,06				
	60	1,0781	64,69				
	20	1,3552	27,10				
sous-total consommation	120		127,85	123,05	29,48%		
Total Eau			161,12	155,75		37,80%	
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	147,34		33,86%	
Total Agglomération			305,46	303,08	70,19%	71,66%	0,78%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			91,20	98,40	22,79%	21,40%	-7,32%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,29	12,00			
TVA 10%	10,00%		17,31	18,33			
Total Etat			29,61	30,33	7,02%	6,95%	
TOTAL HT			396,66	401,48			
TOTAL TTC			426,27	431,82	100%	100%	-1,28%

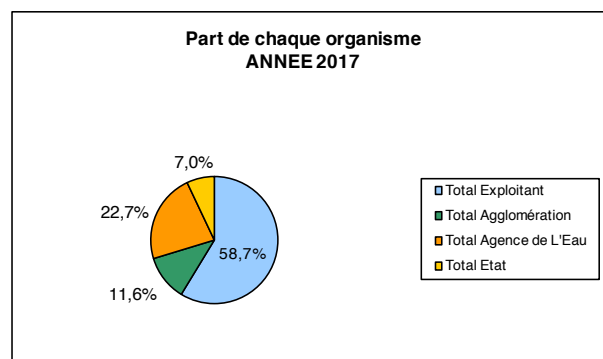
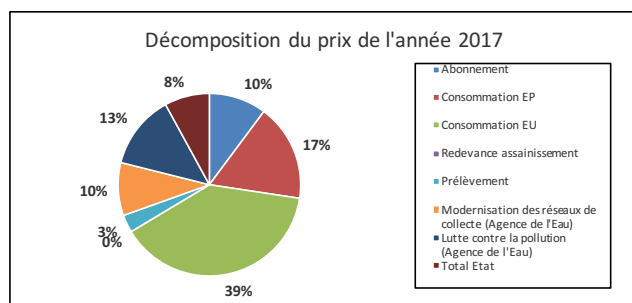


QUEVILLON

SAINT-MARTIN-DE-BOSCHERVILLE

Facture 120 m³

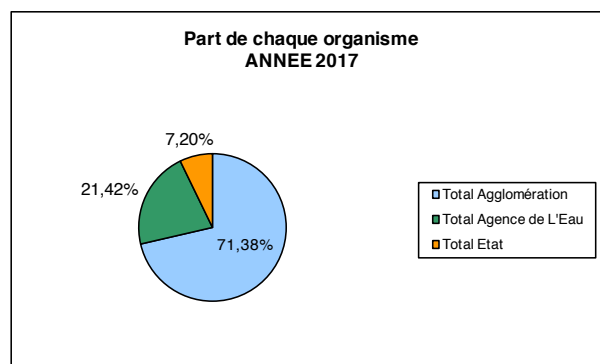
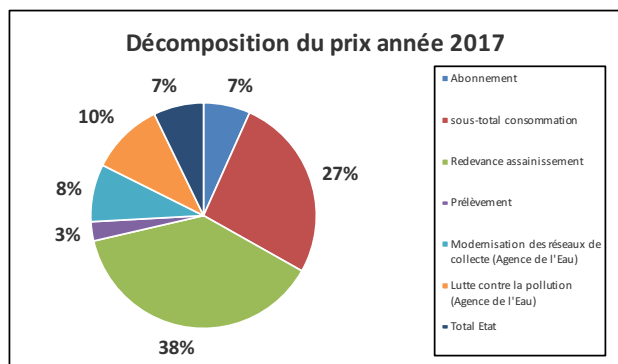
	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Exploitant (Véolia)							
Abonnement	1	39,82	39,82	39,12			
Consommation EP	120	0,5600	67,20	66,02			
Consommation EU	120	1,2650	151,80	149,76	34,5%		
Total Exploitant			258,82	254,90	58,7%	59,6%	1,54%
Part revenant à la Collectivité							
Redevance investissement eau	120	0,4491	53,89	50,33			
Redevance assainissement	120	0,0000	0,00	0,00			
Total Agglomération			53,89	50,33	11,6%	12,4%	7,08%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			91,20	98,40	22,7%	21,0%	-7,32%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,28	11,98			
TVA 10 %	10,00%		18,06	18,58			
Total Etat			30,34	30,56	7,0%	7,0%	
TOTAL HT			403,91	403,62			
TOTAL TTC			434,25	434,19	100%	100%	0,01%



SAINT-PAËR

Facture 120 m³

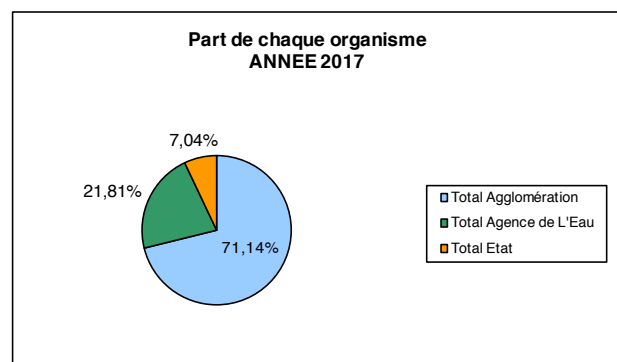
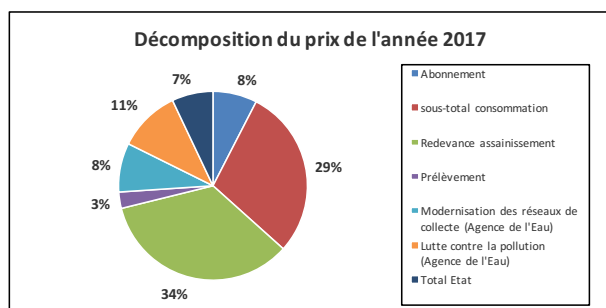
	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	29,29			
Consommation	40	0,9016	36,06				
	60	1,0781	64,69				
	20	1,3552	27,10				
sous-total consommation	120		161,12	115,60	29,48%		
Total Eau			161,12	144,89		38,25%	
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	167,04		34,27%	
Total Agglomération			305,46	311,93	71,38%	72,52%	-2,07%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3800	45,60	45,60			
Total Agence de L'Eau			86,40	93,60	21,42%	20,51%	-7,69%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,03	11,14			
TVA 10%	10,00%		17,31	20,30			
Total Etat			29,34	31,44	7,20%	6,97%	
TOTAL HT			391,86	405,53			
TOTAL TTC			421,20	436,97	100%	100%	-3,61%



**SAINT-PIERRE-
DE-VARENCEVILLE**

Facture 120 m³

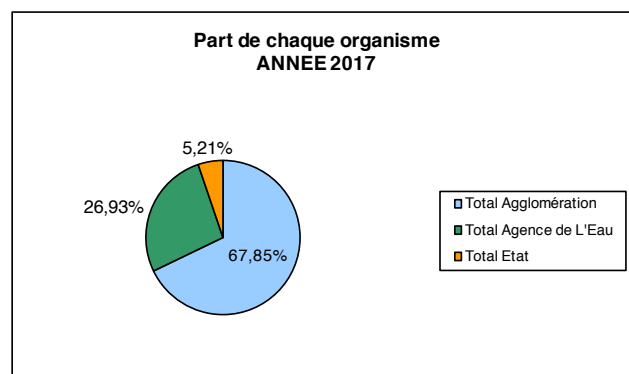
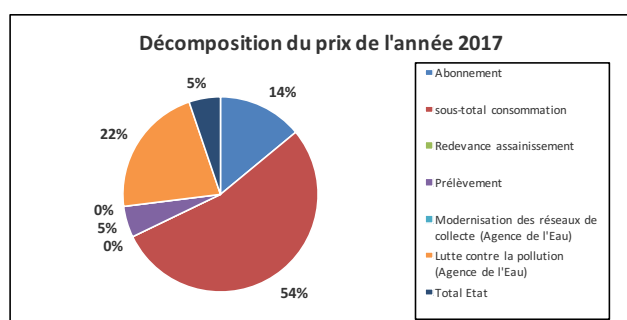
	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	32,46			
Consommation	40	0,9016	36,06	35,18			
	60	1,0781	64,69	63,11			
	20	1,3552	27,10	26,44			
sous-total consommation	60		127,85	124,73			
Total Eau			161,12	157,19	36,64%	38,25%	
Redevance assainissement	120	1,2028	144,34	148,06	34,51%	34,27%	
Total Agglomération			305,46	305,25	71,14%	72,52%	0,07%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	28,80	36,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,3800	45,60	45,60			
Total Agence de L'Eau			86,40	93,60	21,81%	20,51%	-7,69%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,03	11,81			
TVA 10%	10,00%		17,31	18,41			
Total Etat			29,34	30,22	7,04%	6,97%	
TOTAL HT			391,86	398,85			
TOTAL TTC			421,20	429,07	100%	100%	-1,83%



YVILLE-SUR-SEINE

Facture 120 m³

	Base	2018		2017	Part de chaque organisme		Variation des prix 2018/2017
		Tarif	Montant	Montant	2017	2018	
Part revenant à l'Agglomération Fourniture de l'eau							
Abonnement	1	33,27	33,27	32,46			
Consommation	40	0,9016	36,06	35,18			
	60	1,0781	64,69	63,11			
	20	1,3552	27,10	26,44			
sous-total consommation	120		127,85	124,73			
Total Eau			161,12	157,19	67,85%	68,33%	
Redevance assainissement	120	0,0000	0,00	0,00	0,00%	0,00%	
Total Agglomération			161,12	157,19	67,85%	68,33%	2,50%
Part revenant à d'autres organismes							
Agence de l'Eau							
Prélèvement	120	0,1000	12,00	12,00			
Modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	120	0,2400	0,00	0,00			
Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau)	120	0,4200	50,40	50,40			
Total Agence de L'Eau			62,40	62,40	26,93%	26,46%	0,00%
Etat							
TVA 5,5 %	5,50%		12,29	12,08			
TVA 10%	10,00%		0,00	0,00			
Total Etat			12,29	12,08	5,21%	5,21%	
TOTAL HT			223,52	219,59			
TOTAL TTC			235,82	231,67	100%	100%	1,79%



ANNEXE II
Synthèse du bilan des activités 2017
du service Grand Cycle de l'Eau - SAGE

Syndicat mixte du SAGE des bassins versants Cailly-Aubette-Robec



Issu de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 et renforcé par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) est l'instrument de planification de la politique de l'eau au niveau d'une unité hydrologique cohérente telle que le bassin versant. Le SAGE recherche un équilibre durable entre la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques, la restauration et la valorisation des milieux et la satisfaction des différents usages de l'eau.

Le SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec a été constitué à l'origine afin de remédier aux importantes inondations affectant la vallée du Cailly. Le territoire a été naturellement étendu aux vallées de l'Aubette et du Robec affectées par les mêmes phénomènes d'inondation et convergent également sur la ville de Rouen.

Les problématiques ont été élargies à la préservation globale de l'eau : restauration de la qualité des nappes souterraines, sécurisation de l'alimentation en eau potable, préservation des rivières et des milieux aquatiques associés et lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols vecteurs de pollutions vers les masses d'eau.

Le périmètre du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec a été arrêté le 7 octobre 1997 et le premier SAGE est entré en vigueur le 23 décembre 2005 (approbation par arrêté préfectoral). Afin d'être mis en conformité avec la LEMA et le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin de la Seine et des cours d'eau côtiers normands, cette première version a été révisée et un nouveau SAGE a été arrêté le 28 février 2014.

Les documents actualisés du SAGE sont disponibles sur son site internet: <http://www.sagecaillyaubetterobec.fr>

Le SAGE a identifié les principaux dysfonctionnements et menaces sur le territoire :

- Altération voire dégradation de la qualité des milieux de surface et des ressources souterraines, soit généralisée (nitrates, turbidité), soit plus localisée (pesticides, PCE...),
- Menaces sur la ressource quantitative, déjà avérées de façon localisée (Source du Robec, le Haut Cailly...),
- Pressions sur les espaces inondables, les milieux naturels adjacents et la continuité écologique (piscicole et sédimentaire).

Afin de structurer des dispositions opérationnelles, le SAGE a été décliné en quatre enjeux de milieu ou d'usage :

- Enjeu n°1 - Préserver et restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques,
- Enjeu n°2 - Préserver et améliorer la qualité des masses d'eaux souterraines et superficielles,
- Enjeu n°3 - Garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous,
- Enjeu n°4 - Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondations et de coulées boueuses.

Enfin, trois leviers mobilisables pour l'atteinte des précédents enjeux viennent compléter la stratégie du SAGE :

- Levier n°1 - Développer la gouvernance, le portage partagé des projets du SAGE, l'analyse économique,
- Levier n°2 - Améliorer la connaissance des masses d'eau et des pressions, suivre leurs évolutions,
- Levier n°3 - Informer, sensibiliser aux enjeux de l'eau, accompagner les acteurs de l'eau du territoire.

Enjeux et leviers ont été déclinés en objectifs puis en dispositions et en articles du règlement :

ENJEU 1 : Préserver et restaurer les fonctionnalités et la biodiversité des milieux aquatiques	
Objectif 1.1	Protéger et restaurer les zones humides
Objectif 1.2	Restaurer la qualité hydromorphologique des cours d'eau
Objectif 1.3	Restaurer la continuité écologique des cours d'eau
ENJEU 2 : Préserver et améliorer la qualité des masses d'eaux souterraines et superficielles	
Objectif 2.1	Fixer des normes de qualité environnementales adaptées au territoire
Objectif 2.2	Réduire à la source les émissions des pollutions ponctuelles
Objectif 2.3	Réduire à la source les émissions des pollutions diffuses
Objectif 2.4	Limiter le transfert de polluants vers les masses d'eaux souterraines et superficielles
ENJEU 3 : Garantir la distribution d'une eau de qualité pour tous	
Objectif 3.1	Préserver et améliorer les eaux brutes sur les aires d'alimentation de captage
Objectif 3.2	Fiabiliser les systèmes de production et de distribution d'eau et améliorer leurs performances
Objectif 3.3	Sécuriser l'alimentation en eau potable
Objectif 3.4	Favoriser les économies d'eau
ENJEU 4 : Sécuriser les biens et les personnes face aux risques d'inondations et de coulées boueuses	
Objectif 4.1	Limiter le ruissellement et l'érosion des sols sur le territoire du SAGE
Objectif 4.2	Protéger le territoire du SAGE sur la base minimale d'un épisode pluvieux vicennal (20 ans)
Objectif 4.3	Préserver la dynamique des cours d'eau en lien avec les zones d'expansion de crues
Objectif 4.4	Ne pas augmenter l'exposition au risque inondation
Objectif 4.5	Apprendre à vivre avec le risque inondation

La mise en œuvre du SAGE est assurée par une structure porteuse : Le Syndicat Mixte du SAGE des bassins versants du Cailly, de l'Aubette et du Robec auquel adhère notamment la Métropole Rouen Normandie. Cette structure porteuse a, en particulier, pour mission d'assurer la coordination des actions menées sur le territoire et d'en vérifier la compatibilité avec le SAGE. Elle assure également une animation du territoire pour inciter les maîtres d'ouvrages locaux à réaliser les actions inscrites au SAGE et accompagne ces derniers dans la réalisation technique des opérations.

Les principaux projets portés par le Syndicat Mixte du SAGE Cailly-Aubette-Robec en 2017 ont été :

- Le suivi qualitatif et quantitatif des masses d'eau superficielles et souterraines, spécifique au territoire et complémentaire des réseaux existants,
- La poursuite du diagnostic de la pollution de la nappe de la craie par des chloroéthènes dans la vallée du Cailly en partenariat avec l'INERIS,
- La poursuite du plan de communication du SAGE sur les volets agricole et non-agricole (Cf. Photo ci-contre),
- La participation à l'observatoire des reliquats azotés dans les sols,
- La réalisation d'inventaire de biodiversité sur des Zones humides de Malaunay, Fontaine-le-Bourg, Montville et Cailly.
- L'actualisation du Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau,
- Les avis sur les dossiers loi sur l'eau et les demandes d'urbanisme,
- L'évaluation du 1^{er} programme d'actions sur l'Aire d'Alimentation du Captage des sources du Robec et le lancement du 2^{ème} programme,
- Le suivi du projet de PPRi (Plan de Prévention des Risques Inondations) et la participation à l'écriture du projet de PAPI (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) d'intention,
- L'accompagnement des communes pour l'initiation de projet de restaurations de zones humides,
- Les projets de restructuration des syndicats dans le cadre de la prise de la compétence GeMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) par les EPCI FP.



ANNEXE III

Bilan éducation eau

Programmes pédagogiques Eau - Bilan 2017

Des programmes pédagogiques destinés aux scolaires et périscolaires

Deux parcours pédagogiques sont proposés par la Métropole sur le thème de l'eau. Ils traitent de l'eau et de sa gestion par l'homme. Chacun comporte une animation, une visite pédagogique de site et une action concrète à mener avec les élèves. Ces programmes peuvent s'intégrer dans les classes d'eau des enseignants, aidées par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie. De plus, un appel à projet relatif à la préservation de la ressource en eau et au jardinage

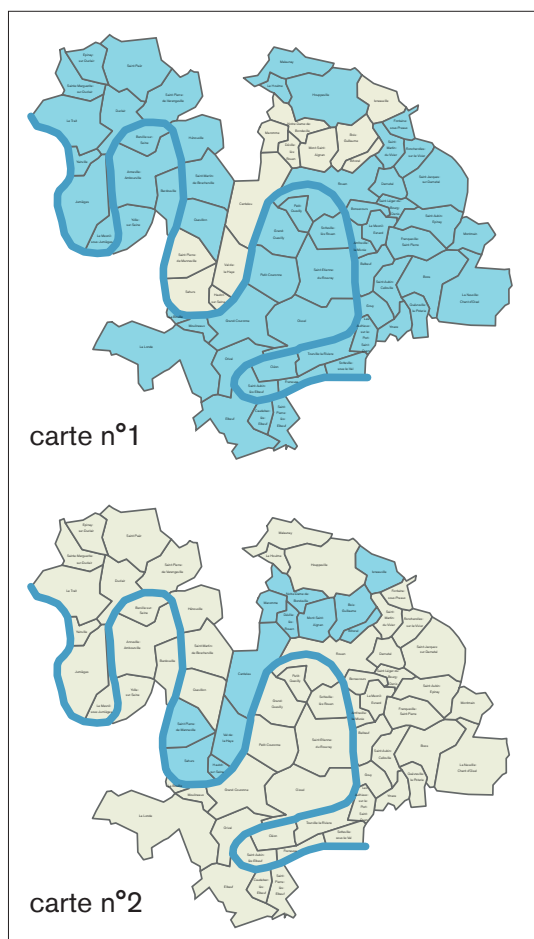
durable est lancé chaque année. 6 projets d'école sont sélectionnés. Les animateurs de l'éducation à l'environnement de la Métropole accompagnent les élèves et les enseignants dans la mise en oeuvre de leurs objectifs tout au long de l'année scolaire.

Pour la rentrée scolaire 2017/2018, l'appel à projets «l'eau dans l'école» a été lancé, dans le cadre du programme de coopération pédagogique de la Métropole avec des pays d'Afrique francophone.

Les parcours pédagogiques

1/ Nos consommations d'eau (cycle 3 et périscolaire)

Depuis 2014, ce parcours pédagogique est réalisé par les animateurs de la Métropole pour 59 communes (cf. carte n°1). Le parcours sur les 12 autres communes du territoire est assuré par Eaux de Normandie, qui exploite l'usine de traitement d'eau potable de Maromme (cf. carte n°2).



Objectifs

- Prendre conscience des différentes utilisations que l'on fait de l'eau et des quantités d'eau consommées par un foyer
- Connaître les produits respectueux de l'eau et leurs caractéristiques
- Comprendre l'effet des produits qui polluent l'eau
- Prendre conscience des inégalités face à la ressource
- Connaître les dispositifs d'épuration de l'eau
- Identifier et comprendre les gestes respectueux de l'eau
- Connaître les acteurs de l'eau

Contenu

- Animation «consommation d'eau» en classe
- Visite d'une usine de traitement d'eau potable
- Une enquête sur les consommations d'eau et son gaspillage au sein de l'école
- Visite d'une station d'épuration

1209 élèves sensibilisés

49 animations

45 visites des usines de traitement d'eau potable

2/ L'eau et la mare (cycle 3)



Objectifs

- Connaître le cycle naturel de l'eau et ses variantes
- Comprendre la complexité de la circulation de l'eau dans la nature
- Comprendre la notion de bassin versant
- Connaître et observer différents états de l'eau
- Comprendre ce qui les fait passer de l'un à l'autre
- Connaître les acteurs de l'eau

Contenu du module :

- Animation «cycle de l'eau» en classe
- Animation autour d'une mare
- Action «faisons connaître les mares»

34 élèves sensibilisés > 1 animations en classe et 1 animations mare

Les animations autour de la mare sont effectuées prioritairement au printemps

L'appel à projet «jardiner autrement»

Objectifs des actions

Connaissances

- Appliquer et comprendre les pratiques éco-responsables au jardin potager
- Être conscient des dangers des pesticides en préconisant la lutte biologique
- Stimuler l'intérêt pour la nature et la préservation de l'eau
- Connaître et comprendre l'importance des saisons au jardin

Compétences

- Être conscient de l'importance de la biodiversité dans le jardin et savoir la protéger
- Être capable d'analyser les caractéristiques d'un terrain
- Savoir choisir les plantes adaptées au sol et au climat
- Connaître et savoir utiliser les outils de jardin

Comportements

- Adopter une attitude éco-citoyenne
- Participer à la protection de l'environnement
- Être capable de s'orienter vers une alimentation saine
- Favoriser le travail collectif

Contenu du module jardinage :

- Des animations en classe et au jardin avec l'éco-ambassadeur de la Métropole,
- Des sensibilisations aux pratiques du jardinage durable destinées aux enseignants,
- Des fiches pédagogiques d'aide pour les enseignants concernant les différentes thématiques abordées,
- Dotation d'un composteur et d'un récupérateur d'eau de pluie (après accord de la Mairie),
- Une visite d'un jardin ouvrier organisée au cours de l'année scolaire.



**13 écoles retenues en 2017
(2 années scolaires)
1031 élèves sensibilisés**

Photo n°1 : plantations dans un jardin

Photo n°2 : planning des tâches à réaliser au jardin

L'appel à projets «L'eau dans l'école»

Objectifs des actions

- Faire prendre conscience à chacun de la nécessité du changement, tant au niveau individuel que collectif, et comprendre l'importance de préserver la ressource en eau sur la planète,
- Favoriser l'apprentissage des bonnes pratiques, illustrées au nord et au sud (par exemple les pratiques de culture, les gestes eau-hygiène-santé, etc.)
- Développer une coopération pédagogique (France-Afrique)
- Développer la solidarité entre les habitants de la Métropole-Rouen-Normandie et les habitants des pays du sud,
- Développer un programme pédagogique sur le thème de l'eau pour les élèves de la Métropole Rouen Normandie et les élèves en Afrique francophone
- Mobiliser autour du projet les parents, les enseignants et les acteurs du territoire de la Métropole et des villes et village d'Afrique concernés par les travaux,
- Engager la pérennisation des actions de partenariats en les valorisant par la rédaction d'une gazette.

Public :

Les élèves du territoire de la Métropole et les élèves des écoles en Afrique francophone, bénéficiant de travaux d'adduction d'eau et d'assainissement, financés par la Métropole et/ou l'Agence de l'Eau Seine Normandie.



Les élèves de l'EPP à Talata Volonondry travaillent sur le cycle de l'eau à partir des outils métropolitains

Il est à noter que le nombre de classes retenues est fonction des travaux réalisés et financés. Aussi, le nombre de classes touchées peut varier selon les années.

Pour cette première année, les projets africains se sont déroulés à Madagascar avec la collaboration des associations Electriciens Sans Frontière et Eau Internationale Sans Frontière. Le programme pédagogique a reçu un accueil très favorable dans les classes métropolitaines comme dans celles d'Afrique. Les enseignants de chaque pays ont appréciés les outils et se sont transmis mutuellement les gazettes réalisées.

Les classes (plus de 303 élèves) qui ont participé au programme à la rentrée scolaire de septembre 2017 :

Sur le territoire de la Métropole : 4 classes pour 3 écoles (Guy de Maupassant à Petit Couronne, Hector Malot à Canteleu, Henri Wallon à Petit Quevilly).

A Madagascar : 3 écoles (EPP* de Bam Village A à Kongoussi et EPP du village de Ramong'yiri à Ramongo au Burkina Faso à Fenoarivo, école Saint Joseph à Talata Volonondry - Madagascar).

*EPP : Ecole Primaire Publique

Retrouvez l'ensemble des fiches pédagogiques de ce programme sur le site internet de la Métropole (www.metropole-rouen-normandie.fr), rubrique : éducation à l'environnement.

Contenu du module :

- 34 fiches pédagogiques pour les enseignants en France et en Afrique,
- 9 fiches ressources pour les enseignants en Afrique,
- 4 posters,
- 4 livres,
- Tout le petit matériel scolaire (stylos, papier, règles...) permettant aux élèves en Afrique de réaliser l'ensemble du programme.

20 malles pédagogiques ont été conçues pour trois années scolaires.

Le programme pédagogique «l'eau dans l'école», financé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, a pour but en France de sensibiliser les élèves aux problématiques de l'eau aux niveaux local et mondial. En Afrique, les outils développés poursuivent le même objectif mais ont pour ambition complémentaire de participer à la pérennisation des travaux d'eau et d'assainissement, réalisés par les ONG et financés par la Métropole et/ou l'AESN.

Après l'expérimentation dans deux écoles au cours de l'année scolaire 2015/2016, ce programme s'est ouvert à toutes les écoles du territoire grâce à un appel à projets.

ANNEXE IV

Agence de l'eau

L'article L.2224-5 du CGCT, impose au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition 2018
CHIFFRES 2017

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau sur le bassin Seine-Normandie s'élève à **4,18 € TTC / m³** pour une consommation de 120 m³/ an. (Dernière actualisation en 2015).

La facture se décomposant ainsi :

- 1,55 € pour le service de production et de distribution de l'eau potable
- 1,63 € pour le service de la collecte et du traitement des eaux usées
- 0,73 € pour les redevances
 - prélèvement sur la ressource en eau
 - pollution domestique
 - modernisation des réseaux de collecte
- 0,27 € pour la TVA et la taxe Voies navigables de France (VNF)



POURQUOI DES REDEVANCES ?

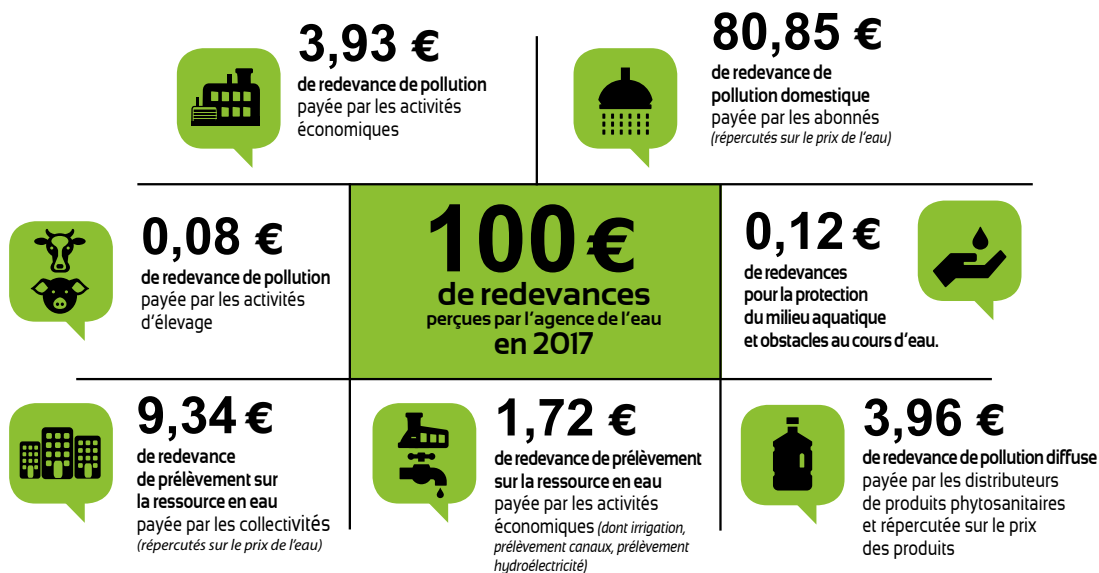
Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Chaque habitant contribue ainsi individuellement à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie, au travers du prix de l'eau.

QUI PAIE QUOI À L'AGENCE DE L'EAU ?

En 2017, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 788 millions d'euros dont 711 millions en provenance de la facture d'eau.



recettes / redevances

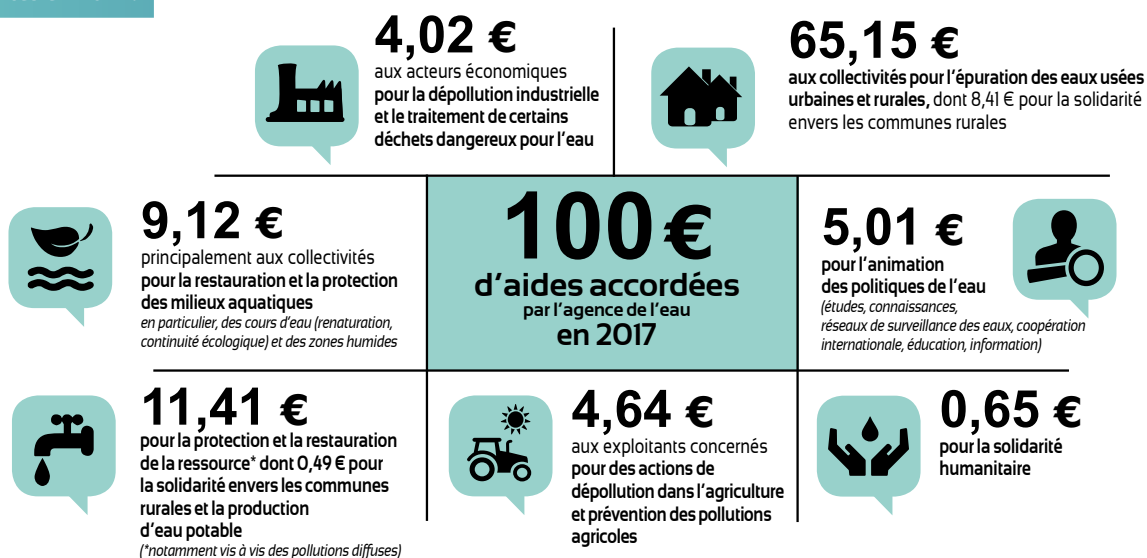
Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

UNE REDISTRIBUTION SOUS FORME D'AIDES

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. **631,3 millions d'euros d'aides (hors primes pour épuration) ont été apportés en 2017.**



interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2017 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)

(source : AESN 2017)

EXEMPLES D' ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE (chiffres 2017)

DÉPOLLUER LES EAUX

En 2017, l'agence est intervenue pour aider 322 M€ d'investissements sur les stations d'épuration auxquels s'ajoutent 34 M€ au titre des études sur l'assainissement

PRÉSERVER LES RESSOURCES EN EAU POTABLE

- En 2017, 246 captages prioritaires ont fait l'objet de programmes de protection aidés par l'Agence

RESTAURER ET PROTÉGER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES, LA BIODIVERSITÉ, LA QUALITÉ DE L'EAU ET LA GESTION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 544 kilomètres de cours d'eau restaurés ou entretenus
- 2 543 hectares de zones humides protégées
- 99 ouvrages où la continuité écologique est restaurée par des ouvrages rendus franchissables par les poissons
- 39% de la surface du bassin couverte par une démarche SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

ANIMER LA POLITIQUE DE L'EAU

- 210 études pour mieux connaître les ressources en eau
- 25 études de gouvernance pour aider le transfert de compétence des communes à l'intercommunalité

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES ET TOXIQUES

- 228 aides attribuées à des collectivités pour acquérir du matériel de désherbage alternatif
- 248 opérations de réduction des rejets d'effluents concentrés toxiques concernant les activités industrielles et commerciales (pressings, garages, imprimeries, peintures)
- 74 mises en conformité auprès des métiers de bouches et diverses activités économiques pour la collecte et l'élimination des graisses dans le cadre d'opérations collectives territoriales
- 29,2 M€ d'aides accordées pour soutenir les changements durables de pratiques agricoles dont le développement de l'agriculture biologique

AGIR POUR UNE GESTION SOLIDAIRE DES EAUX

- 25 projets pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement pour 11 pays en voie de développement
- 56,2 M€ versés à la solidarité urbain/rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales

PROTÉGER LE LITTORAL

- 100% des zones de baignade et des sites conchylicoles sont désormais couvertes par un profil de vulnérabilité

ZOOM SUR L'ACTUALITÉ DE L'AGENCE SEINE-NORMANDIE

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE : PENSER ET AGIR AUTREMENT AVEC LA NATURE

En 2017, 283 acteurs du bassin ont signé la charte d'engagement du bassin pour l'adaptation au changement climatique.

En 2018, la stratégie d'adaptation au changement climatique s'engage avec l'ensemble des acteurs du bassin sur des solutions fondées sur la nature pour accroître la résilience aux risques climatiques comme les sécheresses, les inondations, l'érosion et les submersions marines... pour jouer un rôle dans la protection et la restauration de la biodiversité et répondre à d'autres défis de développement tels que l'accès à l'eau potable, la santé humaine, les villes durables ainsi que le tourisme.

ILS L'ONT FAIT POURQUOI PAS VOUS ?

Tous les acteurs sont concernés par le changement climatique : en 2018, l'Agence de l'eau soutient ceux qui s'engagent, collectivités, agriculteurs, entreprises, associations, grâce à son programme d'intervention et à un appel à initiatives spécifique pour les entreprises. Les acteurs économiques, entreprises et agriculteurs témoignent de leurs engagements très concrets pour des actions visant la protection des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique : économie d'eau, gestion à la source des eaux pluviales, réduction des pollutions, recyclage, technologies propres, développement de l'agriculture biologique...



Retrouvez ces informations sur le site Internet de l'Agence de l'eau : www.eau-seine-normandie.fr
Chaque acteur peut découvrir la stratégie d'adaptation au changement climatique adoptée à l'unanimité par le Comité de bassin du 8 décembre 2016 et faire connaître son engagement en s'inscrivant en ligne.



VOS INTERLOCUTEURS

SIÈGE

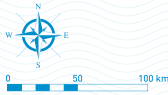
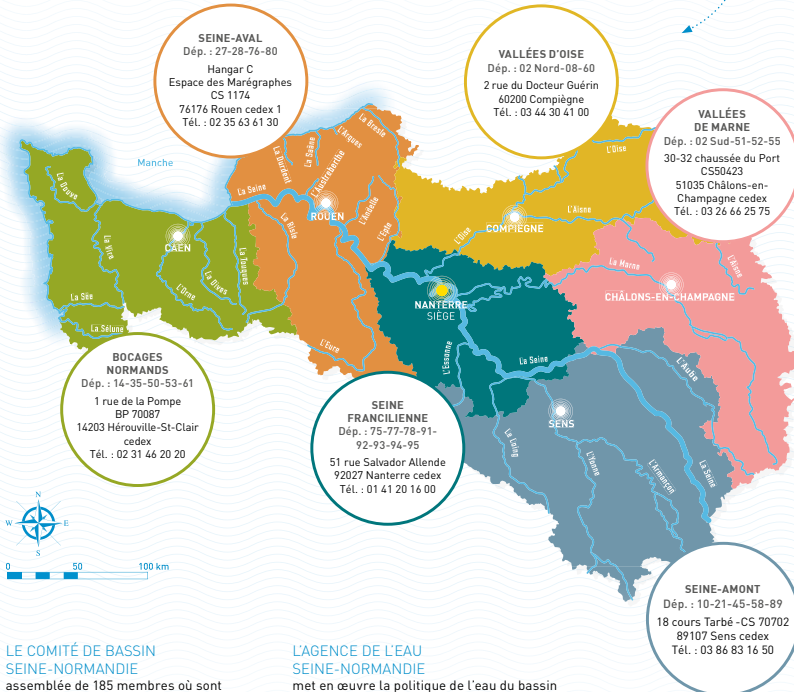
51, rue Salvador Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
seinenormandie.communication@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

L'organisation de l'agence de l'eau par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



© AESN/Colophon - Modifié le 14/01/2018



LE COMITÉ DE BASSIN SEINE-NORMANDIE

assemblée de 185 membres où sont représentés les collectivités, les usagers de l'eau (agriculteurs, industriels, consommateurs, pêcheurs, associations de protection de l'environnement...) et l'État, ce « parlement de l'eau » définit les grandes orientations de la politique de l'eau sur le bassin.

L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE

met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières et des milieux aquatiques.

L'agence de l'eau Seine-Normandie

Du Morvan à la Normandie

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale.

68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières.

5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.

ENSEMBLE DONNONS VIE À L'EAU

Agence de l'eau

RESTONS CONNECTÉS SUR

eau-seine-normandie.fr



@seine_normandie



La qualité des rivières sur smartphone et tablette

Consultez sur smartphone et sur tablette, toutes les données sur la qualité des eaux des rivières et des espèces piscicoles présentes.



Téléchargez l'application gratuitement. Flashez directement le QRCode.

L'application "Qualité des rivières" est disponible gratuitement sur iPhone, iPad et sur les terminaux sous système d'exploitation Android.

LES AGENCES DE L'EAU
ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DU MINISTÈRE EN CHARGE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



UN SERVICE DE LA RÉGIE PUBLIQUE :



eau
métropole
ROUEN NORMANDIE

Métropole Rouen Normandie

Le 108

108 Allée François Mitterrand

CS 50589

76006 ROUEN CEDEX

Tél. 02 35 52 68 10 - Fax 02 35 52 68 59

Ma Métropole

metropole-rouen-normandie.fr

0 800 021 021

Service & appel gratuits

www.metropole-rouen-normandie.fr